



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 31 mars 2022

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DIFFICILES EN SEINE-MARITIME

Météo-France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange pour neige-verglas en raison de chutes de neige inhabituelles pour la saison, à compter de ce vendredi 1er avril 2022 à partir de 4h du matin.

Une perturbation arrive par le Nord-Est du département à partir de 4h du matin apportant des précipitations neigeuses.

Des cumuls de 2 à 5 cm de neige pouvant aller jusqu'à 5 à 10 cm très localement sur les hauteurs du pays de Bray et du pays de Caux sont attendues en tout début de journée du vendredi 1er avril.

Cet épisode neigeux se poursuivra jusqu'à demain matin et sera suivi de pluie en journée avec une remontée des températures.

Des rafales de vent de 70km/h accompagneront cet épisode.

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence.

En raison des prévisions météorologiques annoncées sur le département de la Seine-Maritime, un abaissement de vitesse de 20km/h pour les PL de 3,5 tonnes et plus, avec interdiction de dépassement sur l'ensemble du réseau routier national est prévu dès vendredi 1er avril à partir de 4h du matin.

Le Préfet de la Seine-Maritime attire votre attention sur le fait que cet épisode pourrait perturber le trafic routier et les transports scolaires localement.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Conseils de comportement :

- Limiter les déplacements au strict nécessaire et différer ceux ne présentant pas de réelle urgence;
- Adapter sa conduite et l'équipement de sa voiture aux conditions météorologiques;
- Se renseigner sur les conditions de circulation sur le site de Bison futé;
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation;
- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige et en salants les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux;
- Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex